



## **RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire de la Régie de l'Aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu tenue en pré-sentiel au bureau de la Régie du 737, chemin des Patriotes à St-Denis-sur-Richelieu, ce mercredi 13 avril 2022 à 18h00.

### **SONT PRÉSENTS :**

Monsieur Jonathan Chalifoux, maire, municipalité St-Antoine-sur-Richelieu  
Monsieur Jean-Marc Bousquet, maire, municipalité St-Denis-sur-Richelieu  
Monsieur François Berthiaume, maire, municipalité St-Marc-sur-Richelieu  
Monsieur Normand Teasdale, maire, municipalité de St-Mathieu de Beloeil  
Monsieur Yanick Beauchemin, conseiller, municipalité St-Charles-sur-Richelieu

Monsieur Luc Brouillette, directeur général et secrétaire-trésorier

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte et présidée à 18h03 par M. Jean-Marc Bousquet, président.  
Monsieur Luc Brouillette fait fonction de secrétaire de la réunion.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 9 mars 2022
3. a) Rapport de filtration / Mars 2022  
b) Rapport de fuites / Mars 2022
4. Comptes à payer / Mars 2022
5. Rapport budgétaire 1<sup>er</sup> trimestre 2022
6. Embauche – préposé à l'entretien du réseau (poste contractuel)
7. Transfert d'assureur
8. Rapport de la Commission municipale du Québec sur la transmission des rapports financiers des régies intermunicipales
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'assemblée ayant été dûment convoquée

2022.04.017 Il est proposé par: M. François Berthiaume  
appuyé par: M. Normand Teasdale

Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 9 MARS 2022**

2022.04.018 Il est proposé par: M. Normand Teasdale  
appuyé par: M. Jonathan Chalifoux

Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2022 soit accepté, tel que présenté, avec dispense de lecture. Le président s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

3. a) **RAPPORT DE FILTRATION (QUALITÉ DE L'EAU) / MARS 2022**

Le conseil d'administration prend connaissance du rapport présenté.

b) **RAPPORT DE FUITES / MARS 2022**

Le conseil d'administration prend connaissance du rapport présenté.

4. **COMPTES À PAYER / MARS 2022**

2022.04.019 Il est proposé par: M. Jonathan Chalifoux  
appuyé par: M. Yanick Beauchemin

Et résolu à l'unanimité que les comptes à payer pour le mois de mars 2022 représentant la somme de six cent vingt-et-un mille cent soixante-six dollars et soixante-quatre cents (621 166.64\$) soient acceptés et payés en totalité, et ce, avec dispense de lecture. Le président de l'assemblée s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

5. **RAPPORT BUDGÉTAIRE 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2022**

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du premier rapport budgétaire trimestriel de l'AIBR en date du 31 mars 2022.

6. **EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU (POSTE SURNUMÉRAIRE)**

2022.04.020 Il est proposé par: M. François Berthiaume  
appuyé par: M. Yanick Beauchemin

Et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de monsieur Georges-Étienne Riopel à titre de préposé à l'entretien du réseau d'aqueduc surnuméraire, en date du 2 mai 2022, conformément aux dispositions prévues à la convention collective.

7. **TRANSFERT D'ASSUREUR (assurances collectives)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

**CONSIDÉRANT Qu'**à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

**CONSIDÉRANT QUE** le Contrat est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

2022.04.021 Il est proposé par: M. Normand Teasdale  
appuyé par: M. Jonathan Chalifoux

Et résolu à l'unanimité

**QUE** la Régie de l'AIBR adhère pour le bénéfice de ses employés au Programme et soit régie par le Contrat en date du 1<sup>er</sup> juin 2022;

**QUE** la Régie de l'AIBR paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

**QUE** la Régie de l'AIBR respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

**QUE** la Régie de l'AIBR maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

**QUE** la Régie de l'AIBR maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Régie mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

**QUE** la Régie de l'AIBR donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Régie au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

**QUE** la Régie de l'AIBR autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

**QUE** la Régie de l'AIBR accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

**QUE** la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

**QUE** la présente résolution soit immédiate et révoque toute autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

**8. RAPPORT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC SUR LA TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS DES RÉGIES INTERMUNICIPALES**

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du Rapport de la Commission municipale du Québec sur la transmission des rapports financiers des régies intermunicipales.

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2022.04.023 Il est proposé par: M. Normand Teasdale  
appuyé par: M. François Berthiaume

Et résolu à l'unanimité que la présente séance soit déclarée close à 18h34.

**COMPTES PAYÉS EN MARS 2022**

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>	<u>Description</u>
FIDUCIE DESJARDINS	3 697.15	REER collectif payé par Desjardins
FONDACTION	4 437.75	REER employés mars 2022
HYDRO QUÉBEC	36 535.63	Électricité
MINISTÈRE DU REVENU	19 973.71	DAS payées par Desjardins
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	7 318.34	DAS payées par Desjardins
RETRAITE QUÉBEC	89.26	Régime des élus
SERVICES DE CARTES DESJARDINS	2 068.55	Fournitures de bureau et achat divers
TELUS	799.79	Cellulaires et modems
VIDÉOTRON LTÉE	179.78	Téléphone usine
XEROX CANADA LTÉE	36.84	Photocopies
<b>Total des comptes payés en mars 2022</b>	<b>75 136.80 \$</b>	

**COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2022**

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>	<u>Description</u>
AGISKA COOPÉRATIVE	352.19	Entretien équipement de l'usine et du réseau
AIR LIQUIDE	1 379.70	Location du réservoir

ALBERT VIAU UNE DIVISION D'EMCO CORPORATION	242.10	Pièces pour réseau
ANTONIO MOREAU (1984) LIMITÉE	326.31	Uniformes
BIOVET INC.	3 552.89	Analyses d'eau
BRENNTAG CANADA INC.	509.59	Produits chimiques
BUROPRO CITATION INC.	328.31	Échange des classeurs - mauvais format
CLAUDE JOYAL INC.	8.28	Boulons
CNESST	763.71	Ajustement de la cotisation de 2021
COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC	2 311.52	Compteurs d'eau
CONSTRUCTION SOREL LTÉE	21 127.95	Libération des retenues
DENIS BOUSQUET TRANSPORT EN VRAC	1 103.76	Camions 12 roues pour une fuite
DEPANNEUR LES PATRIOTES	1 438.25	Essence
EXCAVATION G. JEANNOTTE ET FILS INC.	501.93	Excavation pour une boîte de service
GARAGE GUY LEBLANC INC.	122.46	Changement d'huile et pose de pneus
GBI EXPERTS-CONSEILS INC.	19 804.46	Honoraires professionnels
G. BRODEUR INC.	1 566.54	Excavation pour une fuite
GESTION EMD INC. (QUALINET)	1 001.10	Nettoyage suite à une fuite par le compteur
JULIE GAGNON	396.83	Remboursement achat de chemises suspendues
LA CAPITALE ASSUREUR	4 566.81	Assurances collectives - avril
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE IN.C	689.85	Frais de transport
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	60.02	Propane
NORDMEC CONSTRUCTION INC.	472 416.61	Mise à niveau de l'usine
OUTILLAGE PLACIDE MATHIEU INC.	41.97	Pince monseigneur
PETITE CAISSE	120.57	Divers
PITNEY BOWES	86.23	Frais de retour
PTR DÉNEIGEMENT INC.	264.44	Épandage d'abrasif
RONA INC / RONA BELOEIL	34.05	Arrêt de porte
SEAO	35.73	Publication
STELEM UNE DIVISION D'EMCO CORPORATION	386.90	Pièces pour réseau
SYNDICAT DES EMPLOYES - CSN	1 137.58	Cotisation mars 2022
TENAQUIP LTEE	100.51	Fournitures diverses
UBA INC	2 819.63	Produits chimiques
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	5 329.01	Produits pour laboratoire (four et balance analytique)
VIDÉOTRON AFFAIRES	27.72	Téléphone bureau - interurbains
VIRIDIS ENVIRONNEMENT	1 074.33	Honoraires professionnels

<b>Total des comptes à payer au 31 mars 2022</b>	<b>546 029.84 \$</b>
--	----------------------

<b>TOTAL DES COMPTES - MARS 2022</b>	<b>621 166.64 \$</b>
--------------------------------------	----------------------